

Laurence Baudoux-Rousseau, Youri Carbonnier et
Philippe Bragard (études réunies par), *La place publique
urbaine du Moyen Âge à nos jours*, Arras, Artois Presses
Université, 2007, 372 p.

Philippe Guignet

DANS **REVUE DU NORD** 2009/3 n° 381 , PAGES VI À VI
ÉDITIONS **ASSOCIATION REVUE DU NORD**

ISSN 0035-2624

DOI 10.3917/rdn.381.0641f

Date de mise en ligne : 24/03/2013

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-du-nord-2009-3-page-VI?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Revue du Nord.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Comptes rendus

Jacques Sys, *Travaux de lumières*, Artois Presses Université, Arras, 2008, 288 p.

Jean-Marc Vercruyse a réuni quinze études du regretté Jacques Sys (1948-2007), président de l'Université d'Artois, parues dans diverses publications. Jacques Sys était un angliciste fasciné par la Bible et la pensée religieuse anglaise qui s'exprime notamment dans la poésie et l'épopée. Il y a deux siècles, Chateaubriand, évoquant les épopées d'inspiration chrétienne, avait vanté les mérites de Milton à côté de ceux de Dante et du Tasse. Jacques Sys s'intéresse à Milton, comme ce recueil en témoigne, mais aussi aux grands auteurs épiques du xx^e siècle, Tolkien et surtout C.S. Lewis sur lequel il a fait sa thèse. Quatre articles constituent ici une véritable initiation à son œuvre et plus particulièrement à l'épopée de Narnia.

Chercheur aux curiosités variées, Jacques Sys nous présente l'autobiographie puritaine de John Bunyan et la spiritualité d'un autre puritain du xvii^e siècle, Richard Baxter, la philosophie de la création du cardinal John-Henry Newman au xix^e siècle, et l'herméneutique théologique d'un grand philosophe du xx^e siècle, Paul Ricœur. Deux articles concernent le Nouveau Testament, l'un d'eux étant consacré à l'espace apocalyptique; un autre a trait à l'esthétique théologique d'Hans Urs von Balthasar confrontée aux œuvres des grands musiciens contemporains. Les historiens retiendront plus particulièrement l'étude sur les « Reflections on the Revolution in France » d'Edmund Burke, qui rêve à l'ordre politique de l'Europe du xiv^e siècle. Jacques Sys a écrit deux autres contributions sur l'œuvre d'Edmund Burke. La *Revue du Nord* (Hors série n° 10, 1996) en a publié une sur l'Europe d'Edmund Burke à propos de la révolution polonaise de 1791 opposée à la révolution française de 1789 dans *Regards sur l'indomptable Europe du Centre-Est du xviii^e siècle à nos jours*. Nous avons là un livre lumineux qui, à travers la poésie, le conte, l'épopée, l'essai philosophique ou le traité théologique, invite à la réflexion sur le monde et sur l'au-delà.

Yves-Marie Hilaire

Jean-Pierre ARRIGNON, *Culture Guides Russie*, Paris, PUF Clio, 2008, 432 p.

Ce livre, édité par les Presses Universitaires de France en collaboration avec le premier voyageur culturel français, Clio, se présente davantage comme un livre d'histoire que comme un guide touristique traditionnel. Telle est d'ailleurs l'orientation voulue par son auteur, Jean-Pierre Arrignon, médiéviste, spécialiste du monde russo-byzantin, professeur à l'Université d'Artois. En effet, le grand intérêt de cet ouvrage est d'inscrire cette présentation de la Russie dans une vraie dimension spatio-chronologique, sans se limiter à une simple description des faits et des lieux. Cette approche permet de souligner avec force les permanences et les traditions de la culture et de la société russes, marquées néanmoins par des ruptures importantes au cours de ces dernières décennies. L'autoritarisme des hommes de pouvoir, la profonde spiritualité de la population, la tendance quasi naturelle à l'expansionnisme, tels sont quelques-uns des éléments qui ont fait, tout au long des siècles, à la fois la force et la faiblesse de la Russie. Telles sont, par là même, les racines d'une inquié-

tude occidentale vis-à-vis d'un voisin dont on ne sait trop s'il est davantage européen ou asiatique. L'auteur part donc, à travers plus de 400 pages de texte, à la quête de l'identité russe, cherchant à mieux percevoir les spécificités de ce pays, en remontant aux sources de son histoire. De l'évocation de l'or des Scythes à la description de la nouvelle Moscou de Vladimir Poutine, J.-P. Arrignon nous entraîne d'un siècle à l'autre, d'un espace à l'autre, d'un peuple à l'autre, dans l'aventure d'un vaste Empire en formation, puis en décomposition. Il évoque aussi bien le transsibérien que le roman russe, le cinéma soviétique ou la bataille de Stalingrad. Cet ouvrage offre aux lecteurs des témoignages intéressants et vivants, ceux de Français notamment, découvrant la Russie des tsars au XIX^e siècle ou celle des soviets au XX^e siècle (Mme de Staël, Th. Gautier, A. Gide, ...). De temps à autre, l'auteur s'arrête sur un grand monument, comme la statue équestre de Pierre le Grand à Saint-Pétersbourg ou le Musée Pouchkine de Moscou, et nous livre, en quelques pages, une présentation détaillée et parfois originale de celui-ci. Il nous rappelle en conséquence que ce livre se veut un guide, même s'il est bien davantage un livre d'histoire, émaillé de cartes, de plans, d'illustrations et d'encadrés. L'originalité, finalement, de ce livre réside sans nul doute dans l'inversion de la démarche du guide touristique traditionnel. Là où ce dernier se focalise en priorité sur des sites, en s'efforçant d'y apporter une dimension historique, J.-P. Arrignon se focalise, lui, sur l'histoire du pays, en offrant çà et là quelques flashes sur un site remarquable. Et si, au final, le résultat recherché est quasi le même, à savoir mieux comprendre et aimer le pays présenté, le lecteur n'est assurément pas tout à fait comparable. Car on ne lit pas un livre d'histoire comme on lit un guide de voyage ! Quoi qu'il en soit, cet ouvrage, précis et synthétique tout à la fois, offre une vision panoramique d'un pays toujours immense, même réduit dans ses dimensions géographiques, d'un pays fort et fier de ses traditions, même aujourd'hui de plus en plus ouvert sur la modernité. Cette vision panoramique est séduisante pour qui s'intéresse à ce que l'on appelle toujours « l'âme russe ». Mais J.-P. Arrignon ne nous dit pas si cette dernière existe vraiment, nous laissant avec cette courte phrase à méditer : *La Russie demeure une énigme pour les Occidentaux*. Peut-être que seul le voyage, après la lecture, permettra aux curieux de résoudre cette énigme. Telle est l'ambition avouée de ce guide : proposer une véritable invitation au voyage.

Sophie Hasquenoph

Jacques CHIFFOLEAU, Claude GAUVARD et Andrea ZORZI (éds), *Pratiques sociales et politiques judiciaires dans les villes de l'Occident à la fin du Moyen Âge*, École française de Rome, 2007, 767 p. (*Collection de l'École française de Rome*, 385).

« Droit et justice dans la cité » : tel est le titre alternatif que l'on pourrait donner à ce gros livre. Droit pénal essentiellement d'ailleurs : il y prédomine, tandis que les affaires civiles n'entrent qu'incidemment en jeu. Pour les organisateurs du colloque d'Avignon (29 novembre-1^{er} décembre 2001) dont ce sont là les actes, il s'agissait, à travers des études de cas, de « lier la justice à la société », comme l'écrit Claude Gauvard (p. 713) dans des « Conclusions » rédigées avec Jacques Chiffolleau, « à quatre mains ». Celui-ci, pour sa part, laisse bien entendre qu'il fallait « tordre le cou » à des idées toutes faites, sur une évolution prétendument inéluctable de la justice dans son encadrement politique et social, soi-disant déclinable en termes de « progrès » continu (p. 722). Ainsi doit-on renoncer à penser et à écrire que la résolution privée des conflits, chère à la société médiévale, n'amènerait que vengeance et

turbulences là où leur résolution publique, dans des cadres urbains ou étatiques plus élaborés, garantirait paix et justice. Dans l'ensemble, à la lecture des contributions, on perçoit bien que l'autorité judiciaire est davantage en quête d'efficacité que d'équité et se préoccupe au premier chef du bien de la société plutôt que de celui de l'individu. Le juge ne s'affirme-t-il pas précisément comme le gardien du bien commun ? Avec le modèle procédural inquisitoire *ex officio*, qui valorise le rôle des juges et requiert d'eux une formation, l'action pénale publique va croissant : il y a de la *publica utilitas* que des actes répréhensibles ne demeurent pas impunis, ainsi que le souligne Alberto Gandino, juge à Pérouse puis à Bologne (ca 1300), abondamment cité par plusieurs auteurs du livre.

La criminalisation devient un grand phare désigné pour guider dorénavant le bateau de Thémis... *Facere justitiam*, fût-ce avec rigueur, ne va toutefois pas exclure la pratique séculaire de la *transactio*. Une action judiciaire affirmée *dans* un tribunal peut se dérouler simultanément à une négociation *hors* du tribunal, elle-même voie d'accès à une *reconciliatio*, à une éventuelle composition. Schématiquement, la recherche de la paix demeure jusqu'au bas Moyen Âge l'objectif prioritaire, avant que l'essor des États dits modernes ne privilégie le rôle du souverain. Censé préserver le bien de tous, il devra davantage réprimer, punir, mais il pourra aussi remettre, gracier. Quoi qu'il en soit, à l'heure où, dans le monde d'aujourd'hui, le para- et l'infrajudiciaire (re)trouvent une place notable, il est édifiant d'explorer un passé où coexistaient plus que ne s'affrontaient ou ne se contredisaient dimensions consensuelle et conflictuelle de la pratique de la justice.

Outre une *Introduzione* d'Andrea Zorzi, comportant somme bibliographique et présentation systématique des contributions, et des « Conclusions » déjà mentionnées, l'ouvrage trilingue (français, italien, allemand) rassemble vingt-et-un articles. Les villes de la France actuelle, de Marseille à Strasbourg et de la Flandre au Languedoc, s'y taillent une part de lion, avec neuf études. Suivent celles d'Italie (cinq), d'Allemagne (deux), de Belgique (deux), de Croatie (une : Dubrovnik, l'ancienne Raguse). Un auteur balaie l'Europe du Nord-Ouest en quête du glissement de la pacification vers la répression, tandis qu'un autre livre des pages d'une portée plus conceptuelle que spatiale sur l'agencement du droit, de la justice et de la politique. L'ensemble n'est pas ordonné géographiquement mais réparti entre cinq thématiques. La présentation de la documentation normative et pratique fournit notamment matière à deux aperçus ancrés dans l'espace privilégié par la *Revue du Nord*. Claude Gauvard (« Droit et pratiques judiciaires dans les villes du Nord du royaume de France à la fin du Moyen Âge : l'enseignement des sources », p. 33-79) met en exergue le caractère « vivant » et malléable du droit urbain, alors que Walter Prevenier (« Les sources de la pratique judiciaire en Flandre du XII^e au XV^e siècle et leur mise en œuvre par les historiens », p. 105-123) éclaire la diversité des sources et celle des autorités, dont la première est le reflet. Au sein des pages dévolues aux hommes, au personnel judiciaire – deuxième thème –, Isabelle Paquay (« Des pratiques sociales courantes au sein des cours de justice médiévales : l'hérédité des fonctions et l'endogamie. La Haute Cour de Namur aux XIV^e et XV^e siècles », p. 365-386) dégage l'impact des réseaux familiaux et la formation d'un milieu professionnel. À la suite des procédures et stratégies, abordées surtout pour l'Italie, le quatrième thème est celui de la résolution des conflits, étoffé par le plus grand nombre de contributions, parmi lesquelles celle de Xavier Rousseaux (« Politiques judiciaires et résolution des conflits dans les villes de l'Occident à la fin du Moyen Âge : quelques hypo-

thèses de recherche », p. 497-526) puise beaucoup dans le « réservoir » des villes belges, Nivelles en particulier. Les rituels d'exécution, en l'espèce pour l'espace germanique, clôturent le tout.

Le livre brasse donc une masse de données, personnes, savoirs, méthodes, pratiques. Il porte témoignage de ce qu'était l'encadrement dans une société de nature urbaine, mais il fait aussi sortir de la ville, en éclairant les relations avec le monde extérieur, monarque, prince territorial, évêque, Parlement... En toile de fond, on y voit se confronter, se concurrencer, se répondre, au-delà des normes et des formes, ce que l'on peut appeler des « cultures judiciaires », celles de rois, de comtes, de seigneurs, d'ecclésiastiques, de bourgeois...

Jean-Marie Cauchies

Sophie HASQUENOPH, *Histoire des ordres et congrégations religieuses en France du Moyen Âge à nos jours*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 2009, 1342 p.

C'est une étude historique, culturelle et juridique du monde religieux appréhendé dans le cadre français que propose Sophie Hasquenoph (désormais S.H.) au long de ce gros volume de plus de 3,7 millions de signes. Certes des auteurs de qualité ont de longue date publié des dictionnaires devenus d'indispensables outils de travail, des huit volumes du père Helyot (1714-1719) au *Dictionnaire historique* d'E. Gerhards (1998). Ce qu'a réalisé S.H. au prix d'une décennie de labeur, c'est bien plus qu'une collection de fiches d'une érudition sans faille ; elle présente avec une ampleur peu commune une mise en contexte historique de chacune des familles religieuses, sans rien faire ignorer des définitions essentielles. Une somme de cette envergure défie le compte rendu et chacun, en fonction de ses recherches et de ses postulations intellectuelles, trouvera une information sûre et vérifiée dans un texte riche enrichi par 17 cartes, 162 tableaux et encadrés, sans oublier un lexique de 167 entrées. En revanche, aucun index, ce que l'on peut regretter, n'a été composé.

La bibliographie forte de plus de 600 titres est à la mesure de l'entreprise. Elle est classée en trois grands ensembles. Les outils de travail et les dictionnaires fournissent les références que les historiens du religieux connaissent bien. Les généralités sur l'Église de France et sa spiritualité occupent la place qui logiquement leur revenait. C'est toutefois dans les diverses rubriques relatives aux familles religieuses que les historiens familiers de ces questions feront le plus grand nombre de découvertes. Se livrer au jeu des oublis peut paraître un peu dérisoire face à une bibliographie aussi riche. Disons simplement que les béguines, qui sont, il est vrai, un peu en marge du monde religieux, comme les Frères des Écoles chrétiennes et les *Cahiers lassaliens*, auraient peut-être mérité plus d'attention. Pour rendre compte des évolutions récentes, faire état de l'ouvrage suggestif de Denis Pelletier sur *La crise catholique (1965-1978)* aurait pu être utile. S.H. ne pouvait évidemment tout citer et il est légitime qu'elle ait procédé à des choix.

Le corps du texte est structuré en trois temps. La première partie définit « l'identité du religieux ». S.H. y témoigne d'une roborative rigueur dans la définition des familles religieuses. Le lecteur ne peut plus désormais ignorer ce qui différencie par exemple les congrégations séculières (vie consacrée, vœux simples, vie commune, règlements) des simples instituts séculiers (vie consacrée, absence de vœux, pas de vie commune, pas d'habit spécifique). Les sociétés de vie apostolique qu'elles soient cléricales, « laïcales » (compagnies féminines) ou qu'elles prennent la forme, à la

mode aujourd'hui, de fraternités (on pense aux communautés charismatiques) pratiquent la vie commune, mais n'ont ni vie consacrée, ni habit spécifique et ne prononcent pas de vœux ... Les découvertes ne manquent pas. Par exemple, contrairement à ce que l'on croit quelquefois, les jésuites ne sont pas les seuls à prononcer quatre vœux, onze autres familles religieuses sont dans ce cas (antonins, hospitaliers de Saint-Jean, mercédaires, camilliens, assomptionnistes, marianistes, minimes, annonciades célestes, moines des frères de la résurrection, ursulines, doctrinaires). Les deux termes de célibat et de chasteté ne doivent pas être confondus : « Le célibat est un choix de vie et n'est pas un vœu ; seule la chasteté en est un » (p. 103)...

Le Moyen Âge jusqu'au XIII^e siècle est traité en 221 pages selon un plan chronologico-thématique. Les moines partirent à la conquête de l'Europe, saint Benoît n'est-il pas le père de l'Europe chrétienne ? Au X^e siècle, l'Europe occidentale est devenue globalement chrétienne, le moine se déleste alors de son action missionnaire et se consacre à la *laudatio* continue. À partir du XIII^e siècle, de nouveaux ordres naissent, se consacrant comme les mendiants à l'évangélisation urbaine, alors qu'à partir du XI^e siècle, les ordres militaires de *militēs Christi* se développent par et pour la croisade en Terre Sainte, dans la péninsule ibérique ou en Europe du Nord. On sait gré à S.H., car cet essor est moins connu, d'avoir scruté la naissance sur le long terme (du VI^e siècle au XI^e) des chanoines réguliers et séculiers. S.H. insiste sur la vocation propre des chanoines qui, c'est du moins le cas des réguliers, incarnent « la notion d'apostolat dans la fidélité et la nostalgie de l'Église primitive » (p. 379). Les débuts du monachisme furent plus difficiles pour les femmes qui ne sont pleinement acceptées qu'à partir des XII^e-XIII^e siècles. Sainte Claire est la première femme à écrire une règle approuvée par Rome en 1253...

La période allant du XIV^e siècle à la Révolution se taille la part du lion dans le livre (435 pages). Le bas Moyen Âge et la Renaissance, dont la connaissance a été renouvelée par des travaux récents, sont relus avec à-propos. S.H. dit l'essentiel de la réforme dans les cloîtres avant que ne se rompe la tunique sans couture du Christ. Elle souligne à quel point le moine symbolise le contraire de la beauté et de la valorisation du corps que promeut la Renaissance. L'antimonachisme fleurit et pointe du doigt l'orgueil, l'hypocrisie, la lubricité et la cupidité perçus comme des résultantes déviantes de religieux qui sont pour la plupart des cénobites. Avec le concile de Trente, un nouvel élan réformateur prend de l'ampleur. Le lecteur moderniste est alors en pays de connaissance : de nouvelles branches naissent dans les ordres anciens, alors que des ordres et des congrégations, plus encore pour les femmes, voient le jour et expérimentent de nouvelles façons de vivre la religion. S.H. qui, en pédagogue avertie, a le goût des tableaux, synthétise mieux que quiconque ce qui différencie les moniales régulières des sœurs séculières : la moniale aspire à la perfection, la sœur à la vertu, la moniale se réfère à une spiritualité christocentrique, la sœur à une spiritualité christique, la moniale pratique l'anéantissement mystique, la sœur s'en tient, elle, à la pénitence ... (p. 747). Au XVII^e siècle, les religieux sont « des mal aimés » selon l'expression de B. Plongeron. Les jésuites, les dominicains et les moines sont assimilés à des hypocrites, des inquisiteurs ou des jouisseurs. S.H. révèle les difficultés matérielles de bon nombre de religieux, ainsi que les réels efforts d'adaptation accomplis par bon nombre d'entre eux. Du reste, un grand nombre de Français recherche la familiarité des religieux qui s'investissent dans l'action au service des fidèles. On peut certainement parler de crise du monde religieux, mais certainement pas de décadence (p. 868).

La dernière partie englobe classiquement la période allant de la Révolution à aujourd'hui. La Révolution fut naturellement un temps d'épreuves et de souffrances ; elle fut aussi un temps de débat afin, une fois l'orage dépassé, de mieux repartir et reconstruire la « maison du Seigneur ». Le XIX^e siècle est l'âge d'or des congrégations. Les imposantes cohortes de religieuses actives, les « bonnes sœurs », deviennent des figures dominantes de la société française (p. 1018). Les grands ordres religieux sont progressivement de retour. Cette renaissance par sa puissance fait naître des passions, la littérature antijésuite qui fleurit d'Eugène Sue à Béranger en est l'illustration éclatante. S.H. évoque ces enjeux avec une impartialité et un constant souci de s'abstraire des jugements partiaux des historiens cléricaux comme des outrances de l'historiographie anticléricale. Le chapitre XXII, qui scrute le temps d'épreuves qui s'installe de 1870 au mitan des années 1920, est bien charpenté ; il décrit aussi bien les religieux dans la tourmente des événements politiques que leur compréhension des évolutions sociales. Au lendemain de la Grande Guerre, l'important pour les religieux qui retrouvent l'appel de saint Dominique (*Caritas urget nos*) est d'œuvrer sous des formes renouvelées « pour et avec Dieu et les hommes » (p. 1159). Certains comme les dominicains investissent dans le monde de l'édition, d'autres s'immergent « au cœur des masses » afin de répondre à l'appel de Pie XI en faveur de l'Action catholique. C'est le temps des religieux « engagés », qui connaissent une épreuve majeure avec la crise des prêtres-ouvriers (1953-1954). Le dernier chapitre dresse un bilan à l'aube du troisième millénaire. L'*aggiornamento* prend des formes diverses. Certains choisissent la ville comme lieu d'enracinement et de mission (Fraternités monastiques de Jérusalem, bénédictins de L'Hay-les-Roses...). Des formes particulières d'apostolat visent à la prise en charge des « laissés pour compte » de la société et des « blessés de la vie ». La notion de clôture pour les contemplatives est repensée, voire reconsidérée. Contrairement à ce que beaucoup imaginent, la vie religieuse ne se limite pas à deux grands modèles, le prêtre de paroisse et le religieux « cloîtré ». En lisant ce livre, on perçoit la diversité croissante des formules de vie des diverses communautés religieuses. Bien sûr, il s'agit d'un monde en voie de vieillissement. S.H. rappelle quelques chiffres. Les effectifs masculins forts de plus de 18000 religieux en 1980 sont tombés en 1990 à 15 693 et à 9 335 en 2007. La chute est comparable chez les religieuses : le nombre des moniales est passé de 6 555 en 1992 à 4 334 en 2007, le recul est plus accentué encore pour les sœurs séculières (60 202 en 1992, 33 666 en 2007). L'ouvrage se termine toutefois sur une note optimiste. S.H., qui a consacré sa thèse aux *Dominicains de Paris au XVIII^e siècle*, se plaît à citer Timothy Radcliffe, l'ancien Maître général des frères prêcheurs, pour qui la vie religieuse aujourd'hui doit viser à s'ancrer en tout lieu, même dans des endroits insensés, dangereux, voire impossibles, là où tous ont abandonné (p. 1265).

On aura compris que nous n'avons ici que fait parcourir quelques-unes des lignes de crête proposées par cette histoire au long cours. Sans doute certains lecteurs de la *Revue du Nord* auraient-ils souhaité que les provinces françaises du Nord soient plus présentes dans la démonstration, surtout à l'époque « hispano-tridentine ». Il est équitable de reconnaître que S.H. n'a pas oublié les expériences septentrionales, surtout celles de l'époque contemporaine. La preuve en est que l'on découvre à la page 1203 un long extrait d'une lettre d'un religieux à ses anciens camarades d'usine de Fives (25 février 1954). Ce prêtre-ouvrier avoue mal comprendre les décisions romaines relayées par l'épiscopat français... Notons aussi que le volume comporte des touches

d'humour, voire de non-conformisme. On pense par exemple à l'extrait de BD évoquant l'impétueuse sœur Marie-Thérèse des Batignolles reproduit à la page 1292.

Philippe Guignet

Isabelle PAQUAY, *Gouverner la ville au bas Moyen Âge. Les élites dirigeantes de la ville de Namur au xv^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2008, 320 p. (Studies in European Urban History, n° 16).

Isabelle Paquay (désormais I.P.), lors du colloque que nous avons organisé en novembre 2000 sur le peuple des villes dans l'Europe du Nord-Ouest, avait régalié l'auditoire par une intervention de haute volée sur les niveaux de vie du peuple de Bruxelles en prenant pour exemple les charpentiers et les moulins au xv^e siècle. Elle retient d'office l'attention scientifique du petit monde des historiens du moins français et des lecteurs de la *Revue du Nord*, puisque les historiens belges selon toute vraisemblance n'ont jamais perdu de vue le parcours de cette jeune chercheuse ; elle le fait à la faveur de la publication d'un livre issu de sa thèse de doctorat soutenue en décembre 2005, qui est consacré aux élites namuroises au xv^e siècle. Cet ouvrage impressionne par la masse documentaire mise en œuvre avec rigueur et méthode : ordonnances princières et urbaines, répertoires coutumiers, comptabilités, actes sur parchemin, registres de justice, rien ne paraît échapper à l'auteur. Voilà une histoire solide qui ne se paie pas de mots, qui n'avance rien qui ne soit étayée sur une source et développe ses conclusions dans une langue sobre, si sobre même qu'elle confine quelquefois à la sécheresse. Le sujet choisi s'inscrit dans un champ qui n'a cessé d'être travaillé au cours des dernières décennies, celui de la pratique du pouvoir par les hommes et les familles qui ont en charge de gouverner la ville. Comme Jean-Pierre Sosson, qui en liaison avec René Noël a guidé cette recherche, le rappelle si bien dans sa préface, l'approche prosopographique a été valorisée. On peut même dire qu'I.P. a soumis la totalité des archives namuroises, et au premier chef les registres de justice de la Haute Cour, au crible de la prosopographie. La ville étudiée a des atouts et des faiblesses. Namur est certes « une ville en retrait » forte seulement de 8300 habitants en 1429. C'est tout de même une capitale provinciale, même si nous entendons bien que le Namurois est « une principauté de seconde zone », dont l'apport financier pèse peu dans les Pays-Bas bourguignons, alors que sa présence sur la grande scène politique de l'Europe du Nord-Ouest est assez discrète.

L'ouvrage est distribué en trois parties totalisant seize chapitres. C'est dire que ce livre d'une ampleur raisonnable (270 pages) est rythmé par une série de chapitres courts et alertes. Dans le premier volet de l'étude, I.P. inventorie « les fondements ». Elle scrute le cadre urbain de cette ville de confluence, les organes institutionnels, le partage des attributions. Comme aucune charte ne donne le détail de l'organisation institutionnelle, I.P. a dû « reconstituer le puzzle pièce par pièce » (p. 38). Aux côtés du maire et des échevins, des jurés au nombre de deux ou quatre sont mentionnés depuis le xiii^e siècle. S'activent aussi des receveurs urbains recevant un salaire fixe consigné dans la comptabilité municipale. Existe également à Namur une assemblée générale dont on mesure mal la périodicité. Il appert qu'à Namur, le seigneur, le comte de Namur puis le duc de Bourgogne, est omniprésent. Avec son conseil ou son souverain bailli, il collabore avec la ville « pour régler, juger et financer ». On a vraiment l'impression d'une communauté urbaine à l'autonomie assez limitée. Le maire et les échevins sont désignés par le seigneur ou ses représentants probablement sur la base d'une liste (p. 40).

La seconde partie la plus longue et à l'évidence la plus intéressante étudie les hommes et les familles au pouvoir (p. 65-216). I.P. insiste sur les deux réformes institutionnelles qui ont modifié l'ordre des choses, celle de 1411 imposée par Guillaume II de Namur qui interdit aux membres d'une même famille de siéger simultanément et surtout celle de 1464 qui fait passer le nombre des échevins de six à sept et prévoit un renouvellement annuel. Il y a un avant 1464 et un après, le thème court tel un fil d'Ariane tout le long du livre. Grâce à cette réforme, le prince s'imisce plus encore dans l'administration urbaine ; surtout le renouvellement des hommes et des familles s'accélère. C'est ainsi que le nombre des familles à un seul membre augmente significativement. I.P. étudie la noria des notables municipaux en utilisant des méthodes statistiques que les modernistes, dont curieusement elle ne cite jamais les travaux, connaissent bien, à commencer par le recours à la courbe de Lorenz pour mesurer la concentration du pouvoir. La section 3 intitulée « Les chemins de la fortune » retient l'attention. Certaines conclusions n'étonnent guère ; « profession et fortune sont les maîtres atouts » des membres du gouvernement municipal qui sont « les plus riches parmi les riches » (p. 151). À Namur, les artisans n'ont aucunement accès au Cabaret où se tient le corps de ville (on apprend en effet à la page 220 qu'il n'y a pas de « maison de la ville » avant 1514). La formation universitaire est loin d'être un critère déterminant de recrutement, c'est la fortune qui compte seule. Les échevins sont pour l'essentiel des marchands, du moins jusqu'à la réforme de 1464 qui permet à quelques juristes, voire à quelques étrangers de s'introduire dans les rangs de l'oligarchie municipale. I.P. a le mérite d'étudier la répartition des possessions échevinales et celle des lieux de résidence sur le territoire urbain. C'est dans le quartier de Saint Rémy que résident les fortunes et les gens de pouvoir.

Le chapitre 9 qui s'attache à mesurer le caractère lucratif des fonctions publiques nous a passionné, sans emporter totalement notre adhésion. Le maire doit verser une caution ; en près de quarante ans, Thierry Bonnart a versé l'équivalent de 25 ans de revenus d'un maçon, d'un charpentier ou d'un ardoisier. C'est évidemment assez considérable ; on comprend dès lors qu'en cas d'abandon de la charge, des contreparties financières soient attendues. Il demeure que n'existe pas à Namur un système de rémunérations (p. 207) contrairement à Gand où la présence d'artisans aux affaires impose de fortes rémunérations. Globalement les échevins namurois, directement du moins, ne tirent que « de faibles avantages » de l'exercice de leurs fonctions. Reprenant un vocabulaire bourdieusien, I.P. observe que les tâches échevinales permettent d'abord d'accumuler un capital social et relationnel important qui se révèle ensuite utile dans les affaires (p. 209). Le lecteur n'en est que plus troublé de voir I.P. asséner quelques pages plus loin que les échevins sont mus quasi exclusivement par la volonté de faire du profit : « il s'agit que ces fonctions publiques rapportent un maximum à leurs détenteurs et à leur famille ». N'est-on pas fondé à déceler ici un discours quelque peu convenu, plaqué sur une démonstration qui s'était pourtant révélée beaucoup plus fine et nuancée ?

La troisième partie du livre est intitulée « les hommes en action ». L'objectif que s'assigne I.P. est ambitieux ; il s'agit en effet de dépeindre le travail, politique et judiciaire du maire et des échevins au quotidien et sur le terrain. L'auteur tire le meilleur parti d'une documentation souvent peu bavarde. C'est ainsi que les sources font défaut lorsqu'il s'agit de décrire l'architecture et le décor intérieur du Cabaret que l'on imagine cependant exigü. Ces locaux peu fonctionnels et à la surface trop chi-

chement mesurée conduisent à multiplier les réunions dans les maisons particulières ; l'audition des comptes exige même de se réunir dans l'église des franciscains (p. 221). I.P. considère que les détenteurs des charges ne sont pas très assidus ; même Thierry Bonnart n'assiste qu'à un cinquième des réunions de la cour qu'il est censé présider entre 1468 et 1508 (p. 228). Quant aux échevins, ils ne siègent presque jamais au complet. Après avoir échenillé les registres aux transports et œuvres de loi de la Haute Cour, I.P. observe toutefois qu'entre 1450 et 1475, les échevins consacrent 164 jours par an à rendre la justice, ce qui exige une disponibilité peu envisageable pour des artisans. MM. du corps de ville aiment voyager, organiser des repas, des dîners et des soupers. L'hédonisme n'est naturellement pas le seul mobile de ces agapes ; il s'agit aussi de tisser des liens multiples et variés. « Nos hommes, note I.P., s'entourent d'obligés ». Certes, il est cependant difficile, quelle que soit l'époque étudiée, de trouver des hommes de pouvoir qui n'agissent pas de la sorte et c'est faire preuve de quelque sévérité que de « soupçonner » les maires et les échevins namurois d'« utiliser leurs prérogatives publiques à des fins privées » (p. 261). Le corps de ville aime se montrer à l'ensemble de la population lors des exécutions capitales, comme aux processions, aux mystères, aux jeux publics et aux joutes. Tout cela n'est pas d'une nouveauté bouleversante, mais l'auteur a le mérite de mettre à contribution la moindre trace documentaire pour traquer un « vécu » qui échappe trop souvent aux historiens. L'étude des champs d'action est d'une belle ordonnance classique. L'ordre public, la défense et l'aménagement du territoire urbain sont des activités primordiales pour un pouvoir municipal, qui par ailleurs nomme les dirigeants des métiers, écoute les doléances, surveille, contrôle, punit, prélève des amendes...

Un historien moderniste comme le signataire ne peut qu'être interloqué par l'absence de dispositions prises contre les épidémies. Tout aussi déconcertante est l'inexistence de véritables activités de bienfaisance (p. 240), puisque lorsqu'ils prêtent serment, les échevins s'engagent à aider à la gestion du Grand Hôpital, des Grands Malades et de la Table des pauvres (p. 45). On perçoit de ce point de vue à quel point le choc de civilisation de la Contre Réforme a infléchi et enrichi la pratique du pouvoir municipal. Au total, lorsque l'on referme ce bon livre, on ne peut qu'être en effet frappé des permanences et des mutations qui se font jour aux temps modernes. Le hasard des sources en est-il la cause ou s'agit-il bien d'une rupture ? L'absence de référence aux convictions religieuses des détenteurs de l'autorité municipale à Namur nous a laissé perplexe. À plusieurs reprises, I.P. insiste sur la logique du profit qui anime des gens de pouvoir, dont le pouvoir politique découle du pouvoir économique. Nous accordons bien volontiers à I.P. que l'amour actif du prochain est rarement la préoccupation exclusive et même dominante des hommes et des familles qui incarnent le pouvoir municipal. Encore convient-il de ne pas donner une formulation trop systématique au propos. Quand ils agissent, ne répondent-ils pas aussi au souci tout bonnement et simplement de servir une ville dont ils estiment de leur devoir de défendre les privilèges, ne sont-ils pas animés, risquons le mot, par une certaine idée du « bien commun » ? Que la structure du pouvoir soit oligarchique est une vérité d'évidence, d'ailleurs sans avoir le fétichisme des mots, contrairement à I.P., nous avons préféré parler d'oligarchies municipales plutôt que d'élites municipales. Est-ce une raison pour incriminer sans nuance une « collusion systématique des intérêts publics et privés », une stratégie presque cynique des autorités municipales à monopoliser à leur profit certains moyens dont dispose la communauté urbaine (p. 267) ? Qu'I.P. ne voie pas dans ces réflexions finales une critique virulente d'un

livre appelé certainement à faire référence. I.P. est assurément une valeur sûre de la jeune école historique belge et nous souhaitons le meilleur écho à sa thèse.

Philippe Guignet

Laurence BAUDOUX-ROUSSEAU, Youri CARBONNIER et Philippe BRAGARD (études réunies par), *La place publique urbaine du Moyen Âge à nos jours*, Arras, Artois Presses Université, 2007, 372 p.

Ce gros volume enrichi par la présence de 140 illustrations et publié en 2007 réunit 31 communications présentées lors d'un colloque arrageois tenu en mai 2004. Outre la présence sur les lieux d'un groupe motivé d'universitaires intéressés par le devenir du phénomène urbain, Arras s'imposait comme lieu de ce colloque, tant cette ville est un « conservatoire et un laboratoire de la place urbaine » avec ses deux places et son beffroi.

L'introduction rédigée par les trois initiateurs du colloque campe superbement la problématique. Places et villes sont liées. Une place peut même devenir le symbole de toute une ville; on pense immédiatement à la Place Rouge de Moscou ou à la place Saint-Marc de Venise. Une place est le lieu symbolique de l'exercice des pouvoirs, le terrain aussi de ses diverses modalités de contestation, des simples « émotions populaires » jusqu'aux révoltes. La place est aussi un espace ludique temporaire réservé aux festivités officielles. Elle « organise la scénographie de la vie urbaine » (p. 14). Les réceptions des souverains, les joyeuses entrées, les processions en tout genre y donnent lieu à l'installation d'architectures éphémères. La place peut être un lieu privilégié des exercices militaires, comme elle est généralement dévolue à des usages économiques avec des marchés où on commercialise le poisson, les légumes, les fruits, comme le bétail ou les fils de lin ou la laine...

Les axes de réflexion une fois tracés d'une main ferme, restaient à décliner des réflexions spatialement enracinées et documentées, ce que n'ont pas manqué de faire des communicants appartenant à des disciplines diverses, dont les regards croisés ne pouvaient être que stimulants. On comprendra que, ne pouvant tout résumer et m'adressant à des lecteurs lisant la *Revue du Nord* parce qu'ils sont d'abord en quête d'informations sûres sur l'Europe du Nord-Ouest, nous nous en tenions aux contributions concernant plus particulièrement l'espace dont il est question.

Stéphane Curveiller scrute les places d'une ville qui lui est chère, Calais. Son mérite est d'autant plus grand que les dévastations de la seconde guerre mondiale ont fait disparaître la quasi-totalité de l'héritage patrimonial de la ville. On ne peut localiser la maison commune originelle de cette ville apparue en 1181. Les places apparaissent comme des places de marché. L'auteur qui passe au crible le plan de 1500 note la présence de deux halles sur le grand marché, l'une pour les draps, l'autre pour le blé. À l'époque anglaise (1347-1558), cette grand-place est le poumon, la vitrine de la cité des Six Bourgeois avec cette fois la célèbre Étape des laines et la « maison commune ». Après la prise de la ville par le duc de Guise, rien de fondamental ne change. La grand-place demeure le centre institutionnel et économique, du moins de l'espace *intra muros*, puisque la place est à quelque distance de quais établis au-delà des fortifications de 1228.

Élodie Lecuppre-Desjardins nous plonge dans la géographie identitaire des villes des anciens Pays-Bas bourguignons et étudie plus particulièrement les fonctions des

places du Marché et du Burg à Bruges. Elle évoque avec une certaine force démonstrative des rassemblements de métiers qui voient ensuite les artisans marcher les armes à la main vers la place du Marché lors de la révolte de 1488. Les luttes sociales et les affrontements de pouvoir incluent assurément dans leurs enjeux la maîtrise des lieux. La prise de conscience d'une collectivité définie non comme une somme d'individus, mais comme « un groupement d'intérêts partagés » (p. 46) passe par l'usage de repères identitaires ; la place aide ces identités à se construire et à se définir.

Yves Junot prend à bras le corps le cas de Valenciennes au XVI^e siècle, afin de déceler les transformations de la grand-place traditionnellement plurifonctionnelle en liaison avec les transformations économiques et sociales qu'il a si bien étudiées dans sa thèse. Cet espace de 200 mètres sur 50 est un espace civique et une place de marché surplombée par un majestueux hôtel de ville. La bordent de belles demeures privées aux valeurs locatives 4,5 fois supérieures à la moyenne d'une paroisse populaire comme celle de Saint-Jacques. Au cours du XVI^e siècle, alors que pourtant l'architecture d'ensemble n'est pas bouleversée, progressivement le petit commerce de détail est rejeté vers des espaces plus périphériques, alors que la primauté marchande s'impose de plus en plus dans l'utilisation de la place. Ce prestigieux espace demeure le lieu privilégié de l'étape du vin. La grand-place devient aussi un lieu de rivalités politico-religieuses ; elle est complètement investie par les protestants pour des actions militantes entre 1562 et 1567. La reprise en main des consciences qui intervient ensuite s'accompagne du rétablissement du contrôle de l'espace public. Le *decorum* de la grand-place en 1600 lors de la joyeuse entrée des Archiducs est particulièrement soigné. La période des Trente Glorieuses du XVII^e siècle permet du reste de rebâtir l'hôtel de ville dans d'impressionnantes dimensions. La rénovation des façades publiques et privées agit comme une catharsis et contribue, note Y. Junot, à « lisser la nouvelle image hispano-tridentine » de Valenciennes (p. 68).

Piet Lombaerde (Université d'Anvers) s'intéresse aux places d'armes, une expression longtemps absente des textes. À Ostende, le mot n'apparaît même qu'au XIX^e siècle, alors que pourtant la fonction militaire de la place existait auparavant. Vauban et Bernard Forest de Bélidor sont au vrai les premiers à donner une définition claire de la place d'armes. P. Lombaerde analyse plus particulièrement deux créations : Montaignu (Schepenhuevel), ville de pèlerinage dont la spacieuse place est dominée par la basilique baroque que l'on connaît bien, et Corvoorden dont la place vide rejoint le glacis de la citadelle. Il décrit par le menu la « place de la Haute ville » (aujourd'hui place Charles II) de Charleroi avec six rues partants des angles de la place et liées aux six bastions. Cette place rassemble sur son pourtour les fonctions essentielles d'une ville militaire : l'arsenal, les casernes, la maison du major. Voilà un aménagement que Vauban mit en œuvre dans les villes de Neuf-Brisach, Phalsbourg, Fort-Louis, Fort Royal et Huningue.

Il revenait naturellement à Catherine Denys d'aborder le thème important du contrôle policier de l'espace de la place. Notre collègue note qu'il y a bien sûr des postes de police près des portes, mais il ne peut pas ne pas y en avoir sur la place principale des villes. Trois cas de figure se présentent selon la localisation de l'hôtel de ville. Quand la maison commune se trouve sur la place, le poste de police occupe une pièce au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, comme on l'observe à Mons, à Valenciennes ou à Namur. Quand l'hôtel de ville est un peu à l'écart, la police s'ins-

talle dans un bâtiment public localisé sur la place : à Tournai, c'est la halle aux draps qui héberge par exemple la grand-garde. Dans d'autres villes comme Lille ou Ypres, le corps de garde se voit doté d'un logis propre indépendant. C. Denys aborde ensuite la question du partage du contrôle policier de la grand-place entre militaires et échevinages. Elle retrouve alors certains accents de sa démonstration doctorale. La conquête française a des effets immédiats, notamment à Lille où disparaissent les milices bourgeoises. Ce sont désormais les soldats de la garnison, qui patrouillent la nuit dans les rues avec éventuellement des sergents de ville, mais il n'est plus question de voir des bourgeois armés circuler dans une ville passée sous la monarchie des lys. Dans les Pays-Bas demeurés habsbourgeois, les formes traditionnelles du contrôle policier communal sont en revanche, beaucoup mieux conservées.

La conclusion d'ensemble du volume s'efforce de dégager certaines évolutions. Il appert que le commerce est globalement déterminant pour la morphologie des villes du Moyen Âge, alors que le pouvoir et le militaire le sont aux Temps modernes. Est-ce à dire que les enjeux économiques tendent à s'effacer devant les exigences d'affirmation du pouvoir régalien ou devant le pouvoir politique tout court ? Les trois initiateurs de l'entreprise en sont convaincus (p. 314), même si dans ces domaines, il y a tant de cas particuliers que toute généralisation demeure périlleuse. *In fine*, on pardonnera aux promoteurs de n'avoir pu s'empêcher de poser un type de question dont on sait qu'elle ne comporte pas de réponse : est-ce la fonction qui crée la place ou l'inverse ? On leur sait gré en revanche de leur pragmatisme lorsqu'ils soulignent, sans doute à l'instigation de P. Bragard que l'on sait entre autres choses fin connaisseur des réalités namuroises, que quatre des six places de cette ville sont « l'héritage du hasard » et qu'aucune n'a été programmée (p. 314). Voilà en tout cas un bon livre qui fait solidement le point, sans doute pour quelque temps, sur une facette trop peu abordée de la vie des villes du Moyen Âge à nos jours.

Philippe Guignet

Monique MAILLARD-LUYPAERT dir. (avec la collaboration de l'Institut Royal du Patrimoine Artistique), *Séminaire de Tournai. Histoire, bâtiments, collections*, Louvain, Peeters, 2008, 280 p.

En 1973, le chanoine Albert Milet (1915-2006), historien et professeur au séminaire, dont on ne vantera jamais assez l'activité inlassable et multiforme, publiait un opuscule intitulé *Séminaire de Tournai. Bâtiments et collections. Aperçu historique et catalogue descriptif*. Cet ouvrage de 23 pages pouvait paraître modeste, mais montrait déjà la grande richesse des fonds détenus dans une ville où, depuis les dévastations de mai 1940, le séminaire est avec la cathédrale le seul endroit où, par exemple, on dispose encore de manuscrits sur Tournai remontant au XI^e siècle. Comme le dit Monique Maillard-Luypaert, initiatrice de ce beau volume publié par Peeters à l'occasion du bicentenaire du séminaire épiscopal, sans cette œuvre du regretté A. Milet, cette publication n'aurait jamais vu le jour (p. XII).

L'ouvrage se déploie selon trois axes : l'histoire du séminaire, la présentation des bâtiments et des jardins, la description des collections sous forme d'un catalogue raisonné. Il revient logiquement à Philippe Desmette, auteur d'une thèse réputée sur les confréries religieuses dans le nord du diocèse de Cambrai, de présenter ce qu'il appelle avec trop d'humilité une « esquisse historique » du séminaire épiscopal de Tournai sous l'Ancien Régime. Alors que le séminaire est fermé depuis 1797,

M^{gr} François-Joseph Hirn réclama les bâtiments de l'ancien collège des jésuites, devenus entre-temps sous-préfecture de Tournai, pour y installer le séminaire. Un décret impérial lui donna enfin satisfaction en 1808. Monique Maillard-Luypaert, médiéviste de formation, conservateur et archiviste du séminaire, fait ensuite le point sur une époque contemporaine dont l'histoire sur ce plan « demeure à écrire ». Les bâtiments résidentiels et l'église sont décrits par Pierre Anagnostopoulos (ULB), Francis Tourneur (secrétaire général de « Pierres et Marbres de Wallonie »), et Jean-Louis Vanden Eynde (Institut supérieur d'archéologie Saint-Luc à Bruxelles). Le jardin est présenté avec à-propos par Odile De Bruyn (UCL) qui rappelle au passage que *seminarium* signifie pépinière et dérive du latin *semen* qui veut dire semence, graine (p. 53). La présentation des collections se taille la part du lion (p. 67-256). On trouvera au fil de ces pages richement illustrées une mise au point de qualité sur les collections archéologiques (S. Challe et J. Van Heesch), les archives (M. Maillard-Luypaert), la bibliothèque (350 manuscrits, une quarantaine d'incunables, une centaine de post-incunables, environ 100 000 livres imprimés), les collections artistiques (peintures, sculptures, mobilier, orfèvrerie, vitraux, orgues, céramiques, textiles). On comprendra que le recenseur ne peut entrer dans le détail de ces pages d'une richesse peu commune. Signalons simplement que les dix-sept tableaux provenant de l'église de l'abbaye bénédictine de Saint-Martin de Tournai, où s'exprime le talent de François Pourbus l'Ancien, constituent des pièces de choix et bénéficient de l'étude attentive que l'on attendait aux pages 163-172 (notice du professeur Carl van de Velde de la VUB).

On aura une idée de la méticulosité mise en œuvre par l'équipe réunie par Monique Maillard-Luypaert en signalant que l'ouvrage, riche de 241 illustrations, comporte une bibliographie forte de 556 références, compte non tenu de 71 catalogues d'exposition. Un index des noms de personnes et de lieux couvre 17 pages de texte disposé sur deux colonnes (p. 257-274), bien en harmonie avec les qualités d'érudition sans faille de nos collègues et amis belges !

C'est dire qu'avec ce livre, on dispose d'un ouvrage de référence qui ne sera pas remplacé avant longtemps. Peut-être aurait-on pu préciser les usages actuels de ces bâtiments : à des fonctions inhérentes à un lieu de documentation (nous pouvons attester de la qualité de l'accueil réservé aux chercheurs) s'adjoignent l'animation spirituelle du diocèse et la formation chrétienne des laïcs. Ce lieu n'est cependant plus un séminaire avec de futurs prêtres en formation. M. Maillard-Luypaert indique que le concile Vatican II et sa « rupture des digues », la crise de l'Église et celle de la société (p. 14) sont passés par là. Certes, certes...

Philippe Guignet

Marie-Sylvie DUPONT-BOUCHAT, *La Belgique criminelle. Droit, justice, société (XIV^e-XX^e siècles)*, Études réunies par Xavier Rousseaux et Geoffroy Le Clercq, Academia Bruylant, Presses Universitaires de Louvain, collection Temps et Espaces, n° 5, 2006, 536 p., 60,80 €.

Au début des années 1990, Marie-Sylvie Dupont-Bouchat fondait, avec quelques jeunes collègues, le Centre d'histoire du droit et de la justice au sein de l'Université catholique de Louvain-la-Neuve. Ses successeurs lui rendent hommage à travers ce livre qui rassemble seize de ses articles et recense l'intégralité de ses publications, de 1970 à 2005. *La Belgique criminelle* offre ainsi un large panorama de l'activité intel-

lectuelle d'une chercheuse pionnière et militante, engagée, entre autres, dans les combats politiques du féminisme et de la protection de l'enfance.

L'ouvrage est divisé en cinq parties thématiques, réunissant deux à cinq articles, suivis du commentaire d'un spécialiste, belge, français ou canadien (R. Jacob, R. Muchembled, M. Perrot, J.-G. Petit, F. Stevens et J. Trépanier). Cette formule, originale dans le genre du livre « en hommage à », dessine un tableau chaleureux de l'œuvre d'une grande historienne, toujours passionnée. Dans la première partie, l'auteur interroge la question du rapport de l'individu à la justice et au pouvoir, pendant la longue période de gestation de l'État moderne, du XVI^e au XVIII^e siècle. On y voit comment, en ce moment-clé, l'Église et l'État ont construit, à travers la répression de la sorcellerie, la surveillance des conduites sexuelles, la direction des consciences et la torture des corps, mais aussi l'usage du pardon, une soumission de l'individu à des normes nouvelles, suffisamment naturalisées à la fin de la période pour que ses outils, tels les supplices ou l'encadrement religieux, commencent à être remis en cause. La seconde partie évoque les révolutions de la justice pénale aux XVIII^e et XIX^e siècles, en reliant l'évolution du droit et des peines aux transformations politiques et sociales de ces temps de bouleversements. La troisième partie interroge les déplacements des inquiétudes sécuritaires de la société belge, du XIX^e siècle – temps de l'invention de la doctrine de la défense sociale – à la floraison des mythes d'une Belgique criminelle du XX^e siècle. La quatrième partie interroge le monde de l'enfermement, en décrivant l'invention de la prison moderne, précoce dans les Pays-Bas autrichiens dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, puis les débats sur la prison pénale et l'élaboration de l'institution du patronage au XIX^e siècle. La dernière partie est consacrée à la construction historique de l'enfance délinquante et à son traitement judiciaire, partagé entre répression et protection.

Les thèmes retenus dans cet ouvrage reflètent la diversité des recherches de Marie-Sylvie Dupont-Bouchat sans les aborder tous. Ses travaux sur les femmes, à travers la criminalité féminine, l'infanticide et la prostitution, l'attitude des femmes dans la Révolution française, le travail féminin, la construction des rôles familiaux, n'apparaissent guère dans le recueil, à l'exception de la sorcière et de la belle reproduction du saisissant tableau d'Antoine Wiertz en couverture. À cette réserve près, le large éventail d'articles proposé offre une vision synthétique de l'œuvre accomplie. Le lecteur familier des travaux de Michel Foucault ou de Robert Muchembled, avec qui Marie-Sylvie Dupont-Bouchat a constamment travaillé, s'y trouvera en terre connue, dans une lecture des mécanismes judiciaires comme instruments d'une domination sociale et d'une construction politique et culturelle, portant une attention constante à ceux que les institutions broient successivement : sorcières, vagabonds, marginaux, enfants délinquants.

Tous les commentaires saluent le courage et le dynamisme d'une chercheuse pour qui l'histoire est, fondamentalement, un engagement dans le temps présent. N'hésitant pas à enjamber de longues périodes pour faire mieux ressortir les mécanismes récurrents des exclusions sociales ou des peurs collectives, Marie-Sylvie Dupont-Bouchat a bravé les critiques et les rigueurs d'une histoire du droit traditionnelle pour s'engager résolument dans une histoire sociale, politique et culturelle de la justice, de la fin du Moyen Âge à nos jours. Ce beau volume porte témoignage de ce combat intra et extra-académique. Enfin, il faut souligner à quel point les travaux de Marie-Sylvie Dupont-Bouchat ont mis en valeur le rôle souvent pionnier, souvent

central, dans l'Europe occidentale, de la Belgique, ce pays à la fois inventif et fragile, où les soubresauts et les évolutions judiciaires sont, plus intensément qu'ailleurs, des affaires d'État, des révélateurs sociaux et des moteurs de l'histoire.

Catherine Denys

Isabelle PARMENTIER, *Histoire de l'environnement en Pays de Charleroi, 1730-1830. Pollution et nuisances dans un paysage en voie d'industrialisation*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 2008, 410 p. (mémoires de la Classe des Lettres, collection in-8°, 3^e série, tome XLVII, n° 2055).

Ce riche ouvrage est une version un peu remaniée d'une thèse de doctorat préparée à l'Université catholique de Louvain-la-Neuve sous la direction du professeur Claude Bruneel et soutenue en 2002. L'auteur est aujourd'hui chargée de cours à l'Université de Namur (FUNDP). L'histoire, on le sait depuis Lucien Febvre, est « fille de son temps ». Alors que les préoccupations liées à la défense de l'environnement sont plus vives que jamais, il est logique que les historiens aient le souci de scruter l'importance des nuisances dans les sociétés anciennes. Isabelle Parmentier (dorénavant I.P.) a choisi de faire l'histoire de l'environnement d'un pays de 130 km², îlot précoce de la révolution industrielle, le pays de Charleroi dont Hervé Hasquin naguère avait étudié le développement démographique. Dix-huit communautés sont englobées dans ce pays, dont deux villes, Charleroi et Châtelet, le gros bourg de Jumet et quinze localités champêtres. On notera en effet qu'I.P. n'a pas inclus dans son étude le pays de Gosselies situé immédiatement au nord de cet ensemble.

Les industries présentes dans cette aire géographique frappent par leur diversité (houille, fer, verre, textile, poterie...); la grande variété des pollutions frappant l'eau, le sol et l'air est en harmonie avec cette diversité. Pour analyser de façon détaillée les atteintes à l'environnement, I.P. a mobilisé des « sources multiples, variées et pluridisciplinaires ». On y découvre en effet des sources médicales, industrielles, politico-administratives, comme des documents de la pratique judiciaire ou comptable. I.P. n'a pas ménagé sa peine, l'énumération des références ne couvre pas moins de vingt-quatre pages. Les séries des Archives générales du Royaume n'ont plus de secret pour l'auteur qui n'a pas manqué d'écheniller les fonds des Archives de l'État à Mons, à Namur et à Liège, comme ceux des villes de Charleroi et de Châtelet. Les Archives Nationales ont reçu de fréquentes visites d'I.P. qui a fait bonne moisson, surtout dans les sous-séries de F (F 2, F 8; F 12, F 14, F 20). Cette thèse a reçu l'empreinte des exigences de l'école historique belge que l'on sait intraitable dans la mise en œuvre des procédures érudites de l'élaboration du savoir. Un comptage effectué dans le chapitre II de la première partie révèle que 41 % du texte est occupé par l'appareil critique des notes infrapaginales... C'est dire qu'on prendra difficilement l'auteur en flagrant délit d'approximations, d'autant plus que la bibliographie mobilise plus de cinq cents titres.

La thèse est solidement distribuée en deux grands ensembles. Dans un premier temps, I.P. dresse un état des lieux, puis elle examine les attitudes des autorités, comme celles de la population face aux atteintes au cadre de vie. I.P. ne laisse rien de côté lorsqu'elle fait l'inventaire des nuisances se donnant longtemps libre cours dans un espace non sectorisé comme le pays de Charleroi. Il n'y a donc pas d'espaces dévolus à l'industrie, qui est partout jusqu'au cœur même de la ville de Charleroi. Déchets, fumées, odeurs, *excreta* de toutes sortes constituent autant d'éléments

pathogènes. L'enlaidissement du cadre de vie engendre des perturbations d'ordre esthétique fâcheuses, même si elles ne sont pas immédiatement toxiques pour la santé des individus. Les « marqueurs sonores du quotidien » (p. 108) méritent aussi une mention, même si les hommes de ce temps y paraissent moins sensibles que nos contemporains.

La deuxième partie, la plus longue (p. 121-310) décrit le panorama des attitudes face aux pollutions et aux nuisances. I.P. fait le bilan par le menu d'un siècle (1730-1830) de lois, de décrets, de règlements et d'ordonnances, alors que l'on passe du temps des Lumières à celui de l'hygiénisme. Sous l'Ancien Régime, on découvre encore beaucoup d'inertie dans le comportement des autorités, même si elles sont sensibles aux « souillures traditionnelles » et donc à la nécessité de balayer les rues et d'évacuer les immondices, comme les gadoues. Le dynamisme législatif et réglementaire des périodes française et hollandaise contraste avec ce temps des timidités écologiques. La loi du 28 juillet 1791 soumet à examen l'implantation des usines. Le décret impérial du 15 octobre 1810 régit la police des établissements industriels dits « nuisibles ». Il ne faut cependant pas se tromper sur le sens de ce décret ; il ne s'agit pas de protéger le bien-être des citadins et l'environnement, mais d'instituer des règles afin de mieux arbitrer les tensions entre des intérêts particuliers divergents (p. 151). Les progrès n'en sont pas moins sensibles, en dépit d'un arsenal qu'I.P. juge encore bien incomplet (p. 220).

L'attention des autorités locales est assez sélective. L'eau est longtemps le « parent pauvre » dans la lutte contre les nuisances. La Sambre par exemple est livrée à elle-même jusqu'à l'époque hollandaise, quand on se décide enfin à la canaliser. En revanche, un réseau d'égouts est déployé à Charleroi au cours du XVIII^e siècle et la voirie apparaît comme une priorité : 18 % des débours communaux de Charleroi concernent l'aménagement des voies (p. 231). Certes, les dépenses sont bien moindres dans les petites communautés rurales, mais on est frappé par le poids que la facilité de circulation, ainsi que l'aménagement de promenades arborées, occupent dans les préoccupations édilétaires. Du reste les villes se dotent de spécialistes pour gérer les questions d'urbanisme et de voirie. En revanche, on ne trouve pas le même personnel qualifié pour préparer les décisions relatives aux permissions et aux nuisances industrielles.

Un des acquis de cette thèse est l'insistance sur la mansuétude des autorités pour les industriels pollueurs. Les professionnels de santé, sans les excuser, ne sont pas vraiment sensibles à la péjoration des conditions sanitaires de vie résultant d'une promiscuité permanente des hommes et des déchets. Quant aux gens doctes et savants, ils font bien peu de cas de la dégradation du milieu de vie. Il est équitable d'ajouter que lorsqu'on compulsé des archives du tribunal de simple police de Charleroi dans les années 1811-1820, on ne trouve pas de plaintes contre la pollution industrielle émanant du commun peuple. Comment expliquer ce mutisme des autorités et cette médiocre propension de la population à se plaindre de nuisances industrielles qui détériorent de façon tangible leur cadre de vie ? I.P. fournit quelques clés d'explication. Les élites de diverses étoffes sont généralement intéressées au développement économique et ne veulent rien faire qui puisse freiner l'essor de la contrée. Quant aux hommes et aux femmes du peuple, souvent encore analphabètes, on comprend qu'ils aient été effarouchés par la lourdeur des procédures de recours judiciaire. Par ailleurs, dans la situation d'extrême détresse matérielle où il se trouve, le petit peuple

est si pauvre qu'il ne peut guère menacer son gagne-pain par des plaintes intempestives contre des fabriques voisines, quelles que soient les nuisances qui l'accompagnent.

La démonstration doctorale d'I.P. apparaît imparable et on aimerait disposer d'études analogues pour la France du Nord, même si la question de l'eau a déjà mobilisé quelques recherches¹. Certes I.P. prévient d'emblée le lecteur que les nuisances affectant le cadre privé de vie au logis ont été laissées de côté (p. 24), mais l'auteur a déjà tellement travaillé qu'on serait mal venu de le lui reprocher.

Philippe Guignet

Philippe CADET, *La chasse sur le littoral de la frontière belge à la baie de Somme 1713-1914*, Hénin-Beaumont, Artois Presses Université, 2005, collection Histoire, 405 pages, 24 illustrations dont 8 en couleur, 7 cartes, 26 tableaux, 30 €.

Ce livre est la version abrégée et adaptée à un large public de la thèse de doctorat en histoire soutenue par Philippe Cadet à l'Université d'Artois sous la direction du professeur Alain Lottin.

Le regard sur la chasse est à la fois celui d'un chercheur débusquant les indices dans les archives publiques, et, c'est ce qui en renforce l'intérêt, celui d'un disciple de Nemrod, fort de vingt-cinq ans de pratique sur le terrain. Dès l'introduction, l'auteur justifie ses choix. Chronologiques : une étude sur deux siècles, de la fin du règne de Louis XIV, « le dernier roi veneur », à la Grande Guerre, qui permet d'apprécier continuités et ruptures. Géographiques : une large zone côtière, de la baie de Somme aux Moères de Flandre et son arrière-pays, qui constitue un terrain privilégié pour des pratiques de chasse très variées.

Dans une première partie, « Aux origines de la chasse contemporaine 1713-1849 », Philippe Cadet dresse, en premier lieu, un état des lieux au dernier siècle de l'Ancien Régime. Il rappelle d'abord les objectifs de la Grande Ordonnance des Eaux et Forêts de 1669 et l'action de la Maîtrise des Eaux et Forêts dont les compétences s'étendent à l'ensemble des forêts françaises, royales et privées. Il souligne aussi certaines réalités rarement évoquées, telles la surabondance du gibier née de la rareté des chasseurs, et une certaine forme d'indulgence des autorités face au petit braconnage ; il met en lumière le déclin de la grande vénerie et le succès rapide de la « chasse au fusil devant soi », qui coïncident avec la montée des valeurs individualistes dans les dernières années de l'Ancien Régime.

Puis vient, dès l'abolition du droit exclusif de chasse à l'été 1789, le « temps des désordres » libertaires et/ou administratifs de la décennie révolutionnaire. La « chasse ouverte » que pratiquent sans restriction les paysans, le braconnage sans limites ne constituent, à côté des actions entreprises pour récupérer les communaux et rétablir les droits d'usage dans les forêts, qu'un aspect de l'agitation dans les campagnes de France septentrionale. Fort logiquement s'exprime alors, dès après Brumaire, la volonté du pouvoir central et des notables, de restaurer l'ordre dans les campagnes, de réserver le port d'armes aux seuls propriétaires et d'en écarter les pay-

1. — On peut citer l'ouvrage collectif sur *Lille au fil de l'eau* et les actes du colloque de Calais dont les éléments ont été rassemblés par Stéphane Curveiller et Jean-Pierre Willot.

sans sans terre. Philippe Cadet présente avec une belle pertinence l'action pionnière en ce domaine du baron de la Chaise, premier préfet du Pas-de-Calais, qui, par un arrêté de 1803, règlemente de façon stricte le port d'armes et l'exercice du droit de chasse avant que son initiative ne soit reprise par d'autres préfets à poigne des départements voisins, et que le texte serve de matrice aux décrets impériaux de 1810 et 1812. Puis voici, au temps de la monarchie constitutionnelle, le « temps de la normalisation » où le permis de port d'armes et de chasse n'est accordé qu'à un petit nombre de propriétaires fonciers respectables, « les notables ruraux ou urbains qui sont les dignes héritiers des titulaires du droit exclusif de chasse d'avant 1789 et quand ce ne sont pas eux-mêmes en personne. Les permanences semblent donc résister au temps ».

Philippe Cadet présente de façon détaillée l'« esprit », les dispositions et l'application de la loi-cadre sur la chasse du 3 mai 1844, qui s'inscrit entre conservatisme et modernisme : elle ne comporte aucune innovation majeure concernant les autorités qui régissent le monde de la chasse mais fait du préfet, et jusqu'à nos jours, le grand ordonnateur de l'activité cynégétique dans son département puisque lui seul est habilité à délivrer les permis de chasser, à fixer (voire à modifier) les dates d'ouverture et de fermeture, et autorisé à adapter le texte de la loi aux conditions de chasses locales. Votée sous la pression du lobby des chasseurs-propriétaires, celle-ci constitue un puissant arsenal anti-braconnage : la simple amende de seize francs représente dix jours de travail d'un journalier, le braconnage en bande et le commerce de gibier sont punis de prison. Mais il s'agit aussi, comme le montre l'auteur, d'un texte juridique novateur : d'abord parce qu'il reconnaît officiellement, et pour la première fois, la chasse au gibier de passage, en particulier les oiseaux d'eau. Ensuite parce que certaines dispositions laissent la porte ouverte à une lente démocratisation de la chasse.

Philippe Cadet mène ensuite une étude neuve, précise, mais jamais ennuyeuse, sur les aspects particuliers de la « chasse au fusil devant soi » (évolution du fusil, types de chiens d'arrêt), et sur l'économie de la chasse (droits de chasse, adjudications publiques, équipement du chasseur, marché du gibier). Dans la seconde partie de son ouvrage, « La chasse contemporaine : sociétés et territoires », l'auteur nous entraîne dans une solide étude sociale de cette pratique-loisir. Il décrit de façon vivante quelques personnages incontournables : le garde-champêtre, fonctionnaire subalterne chargé de la police rurale, le garde-chasse particulier, qui est souvent en même temps garde-pêche et garde des propriétés. Il brosse, à partir d'un dépouillement exhaustif de trente ans de délits de chasse du tribunal correctionnel de Boulogne-sur-Mer, un portrait-type du braconnier. C'est le plus souvent un journalier, un ménager, un ouvrier tulliste, qui n'a ni la reconnaissance sociale ni les moyens financiers pour chasser légalement : le permis de chasse représente un mois de salaire d'un ouvrier agricole. Il s'agit bien d'un braconnage du pauvre, à l'égard duquel se manifeste une certaine indulgence pourvu que cette pratique illégale reste limitée et que le gibier, lui, reste abondant.

L'analyse des différents territoires de chasse montre que, dans tous les milieux sociaux, on entend chasser « entre soi ». La forêt et son gros gibier sont dévolus aux milieux aisés fortunés, notamment à la noblesse locale. Philippe Cadet présente, en quelques belles pages, la réorganisation de la louveterie et met en scène quelques-uns des derniers grands louvetiers de Picardie et d'Artois, puis entraîne le lecteur dans la chasse à courre en forêt de Crécy ou dans celles du Pas-de-Calais. La plaine, elle, est

le terrain privilégié des paysans propriétaires chassant au fusil devant soi lièvres et perdrix. La grève, « balayée par les marées et par le vent », est longtemps le domaine des pauvres gens qui traquent les oiseaux migrateurs de passage, et qui comptent sur la chasse pour survivre à la mauvaise saison ou lorsque la crise se fait trop rude. Et finalement les « Messieurs » et le peuple des campagnes ne se côtoient guère que lors des battues, ou en baie de Somme. Mais pour tous, dans cette partie de la France, la chasse est alors, et reste aujourd'hui, à la fois un élément essentiel de sociabilité rurale, une passion, voire un art de vivre.

Le livre de Philippe Cadet, solidement documenté, présente une iconographie riche et soignée, des cartes précises, des annexes intéressantes. Mais peut-être l'auteur aurait-il pu solliciter davantage les sources privées, notamment les carnets de chasse de nobles picards du XIX^e siècle, repérer dans les vestibules des châteaux nombre de trophées de chasse, et dans les parcs ou sur le perron des œuvres de sculpteurs animaliers, tel Arthur du Passage, lointain héritier de Jules de Fercourt, l'un des plus grands louvetiers picards. Et éviter parfois quelques fautes d'orthographe sur les noms propres qui se glissent, il est vrai, dans ce genre d'exercice.

Au total, et comme le soulignait le professeur J.-P. Poussou, « ce travail dépasse tout à fait les dimensions régionales. Il retrace l'évolution de la chasse en France depuis le début du XVIII^e siècle ».

Jean-Marie Wiscart

Guy ANTONETTI, Fabien CARDONI, Matthieu DE OLIVEIRA, *Les ministres des Finances de la Révolution française au Second Empire. Dictionnaire biographique*, Volume 3, 1848-1870, Paris, CHEFF, collection Sources, 2008, 563 p., bibliog., chronologie.

Ce troisième et dernier volume d'une entreprise prosopographique qui débute avec la Révolution française – le premier volume signé de Guy Antonetti est paru en 2007 – s'inscrit dans une riche moisson d'ouvrages de références sur les principaux acteurs économiques et financiers du Second Empire, parmi lesquels on retiendra notamment les publications d'Éric Anceau (*Les Députés du Second Empire*, Rennes, PUR, 1999) et de Nicolas Stoskopf (*Financiers et banquiers parisiens sous le Second Empire*, Paris, Picard et Cénomane, 2002).

La particularité de ce dictionnaire biographique est toutefois sensible : 563 pages (dont 475 de notices) au total sont consacrées à seulement quatorze ministres (quatorze également mais en 369 pages pour le premier tome ; dix-sept en 624 pages pour le deuxième tome), soit en moyenne 34 pages de notice pour chaque personnage. Ces dernières sont donc moins celles d'un dictionnaire que de véritables chapitres biographiques ou, comme l'indique la quatrième de couverture, des « biographies très documentées ». Bien entendu, la pagination consacrée à chaque personnage dépend étroitement des sources disponibles et surtout de l'importance de leur carrière : si la notice d'Achille Fould en compte 73, celle d'Émile Ségis tient en 15 pages. Le classement des biographies par régime politique fait aussi apparaître une particularité : les ministres des Finances de la II^e République ont des notices de longueur très comparable, une vingtaine de pages. En revanche, pour le Second Empire, les écarts sont beaucoup plus marqués et les seules notices de Fould et Magne représentent plus d'un tiers de la pagination consacrée à ce régime. Concluant sur cette inégalité de durée des carrières, Fabien Cardoni place d'ailleurs dans son épilogue, construit sur

le modèle de ceux des précédents volumes mais étendu à l'ensemble de la période 1789-1870, ces deux ministres dans le « panthéon des Finances du XIX^e siècle » avec Barbé-Marbois, Mollien et Villèle. Le seul contraste entre la réputation des trois premiers et celle des docteurs « tant mieux » et « tant pis »² est un indice de la lecture péjorative qui a trop longtemps affecté le Second Empire, et qu'un tel ouvrage peut contribuer à corriger, non dans un sens moral, mais du point de vue historique.

Au-delà de leur volume très variable, le point commun de ces notices consiste à mettre l'accent sur les sources et la documentation. Ce choix entraîne deux séries de conséquences.

En premier lieu, l'ouvrage lui-même, et chaque notice, est un véritable instrument de travail : tout chercheur, tout généalogiste, toute personne à la recherche de pistes sérieuses sur l'un des protagonistes des ministres des Finances pourra y trouver un point de départ solide pour ses recherches. Cela est d'autant plus aisé que la structure des notices s'y prête, avec une présentation finale de la documentation utilisée, dont le détail va jusqu'aux cotes des sources bibliographiques ou archivistiques. En ce sens, ce dictionnaire est à conseiller absolument dans toutes les bibliothèques d'histoire universitaires ou érudites, parmi les instruments de travail.

Mais ce choix a aussi une contrepartie : les notices, malgré un volume important et le Prologue très éclairant de Matthieu de Oliveira consacré aux évolutions de l'administration des Finances et à ses hauts fonctionnaires, collent parfois trop étroitement à la documentation biographique, ne présentant le personnage et surtout son action qu'à travers celle-ci. Ce sont alors des interprétations économiques et financières datées – contemporaines des personnages – qui viennent éclairer leurs parcours politiques, comme sur les causes « révolutionnaires » de la crise financière de 1848, qui débute en réalité dès décembre 1847, ainsi que l'impliquait déjà Bertrand Gille, ou dans la confusion entre déficit budgétaire et keynésianisme, facilité d'historien qui ne devrait plus avoir cours.

L'existence de renvois nombreux entre notices sur des thèmes identiques ou connexes – y compris avec les deux premiers tomes – permet d'adopter une lecture transversale très riche et facilitant les approches thématiques, y compris sur des thèmes très spécialisés (impôt sur les sucres ou monopole des tabacs, par exemple). Un bon exemple de cette lecture croisée entre notices concerne les chemins de fer : tous les ministres des Finances du volume sont concernés. Or cette relation passe par de nombreuses voies : la formation (Jean-Martial Bineau), le républicanisme (Eugène Duclerc), mais aussi la politique économique générale (Louis-Antoine Garnier-Pagès) ou l'intérêt électoral envers sa circonscription (Achille Fould). Aussi, on ne peut que déplorer que l'ouvrage ne dispose, à défaut d'un index thématique, au moins d'un index *nominorum*. De manière générale, on regrettera un travail d'édition très en dessous de la qualité scientifique du texte : outre les fautes typographiques nombreuses, il manque une reprise complète de la bibliographie utilisée, à laquelle ne suppléent pas les trois pages de bibliographie générale, ainsi qu'une table des matières détaillées.

2. — Surnoms attribués respectivement à Pierre Magne et Achille Fould.

Au final, cet ouvrage de fonds de bibliothèque s'avérera indispensable à tous ceux qui chercheront sérieusement à se pencher sur les finances françaises du XIX^e siècle.

Patrice Baubeau

Philippe et Nadine QUINET-DE SAEGHER, *André Dieudonné Trumper, médecin à Bruxelles au XIX^e siècle*, Bruxelles, 2008, 228 p., 44 ill. (*Studia Bruxellæ*, 6).

Les Archives de la ville de Bruxelles associent à leurs activités traditionnelles une politique dynamique de publications relatives à l'histoire de la capitale. Elles éditent ainsi avec régularité des travaux dont l'intérêt scientifique n'exclut pas la lecture par un plus large public. Tel est le cas de l'ouvrage présenté ici. Les auteurs y retracent la biographie d'un de leurs ancêtres. Leur formation universitaire ne relève pas de l'histoire. Il convient dès lors de souligner d'autant plus l'ampleur et la justesse de leur quête heuristique, en Belgique et à l'étranger, venue en complément de l'exploitation d'archives familiales totalement inédites. De même, l'information bibliographique répond généralement aux exigences du sujet. La piété familiale n'altère pas leur sens critique. Ils distinguent judicieusement certitudes et hypothèses, tradition rapportée et faits prouvés.

L'approche est particulièrement intéressante car l'éclairage est double. Pour mieux cerner Trumper, un personnage aux multiples facettes, son activité est toujours replacée dans le contexte adéquat de l'époque, qu'il soit médical, culturel, politique, social ou associatif. L'homme, et ce n'est pas le moindre intérêt de l'étude, appartient à cette génération qui a traversé les régimes, de la période française à l'indépendance belge.

Trumper naît à Bruxelles en 1794 dans une famille modeste et nombreuse. Après trois ans de cours pratiques de médecine, chirurgie et pharmacie à Bruxelles et Anvers, entamés en 1809, il exerce en qualité d'officier de santé dans la marine. Après un bref retour à la vie civile, il est réincorporé sous le régime hollandais. Il est affecté successivement aux hôpitaux militaires de Bruxelles, puis de Louvain. Il suit simultanément les cours de l'Université d'État de cette ville. Il y obtient successivement les trois diplômes de docteur en médecine, en chirurgie et accouchements. Il est recruté en 1821 en qualité de médecin des pauvres dans sa ville natale. Après huit ans de ce service, il reprend son indépendance. Il se distingue comme un des propagateurs de la vaccine en Belgique. Il ne ménage par ailleurs pas ses peines lors des fameuses épidémies de choléra. Il se fait également remarquer par ses activités scientifiques et sa participation à diverses sociétés et publications médicales. Il s'engage résolument dans le combat politique lors de la révolution de 1830. Il s'illustre dans la défense de la capitale contre les troupes hollandaises. Dès 1824, il avait été initié dans la loge *Les vrais Amis de l'Union*. Il y exerça à trois reprises la fonction de Vénérable et se montra très actif au sein de la Franc-maçonnerie belge. Libéral comme beaucoup de frères sous l'influence de P. Th. Verhaeghen, il est élu conseiller communal de Bruxelles en 1845. Il y demeure actif jusqu'en 1859. Il offre les traits d'un esprit curieux et très ouvert, d'un homme profondément social, résolument anticlérical, soucieux du respect de l'environnement, mettant ses compétences de médecin et d'hygiéniste au service de l'intérêt général. Il meurt en 1874.

Claude Bruneel

Gauheria, *Le passé de la Gohelle. Nouveaux documents sur la Grande Guerre*, n^{os} 66, 67 et 68, septembre et novembre 2008, février 2009, 104, 104 et 112 p., 8 € le numéro.

Afin de commémorer le 90^e anniversaire de l'armistice, *Gauheria* a rassemblé dans ces numéros un certain nombre de documents inédits relatifs à la Grande Guerre dans la Gohelle : l'évocation de cette période constitue certainement l'un des points forts de cette revue. Dans les deux premiers volumes, plusieurs textes décrivent l'occupation des communes du bassin minier du Pas-de-Calais : Loos-en-Gohelle, Méricourt, Vendin-le-Vieil, Vimy et bien sûr Lens. Souvent écrits par des notables (commissaire de police, curé, maire), ils peuvent aussi avoir été rédigés par des hommes du peuple (l'horloger de Vimy). Ils démontrent une nouvelle fois l'évidente dureté et souvent la brutalité de l'Occupation. C'est aussi ce que révèle le tableau des bagnes allemands de Condé-sur-Escaut et de Maulde dressé par le brasseur sallaminois Maurice Thellier de Poncheville. Parmi les témoignages relatifs à la vie militaire, on retiendra en particulier celui du Vendéen Joseph Gaudin, ambulancier affecté dans le Pas-de-Calais (Aubigny-en-Artois, Bruay-en-Artois, Saint-Pol-sur-Ternoise) revenu du front avec de nombreuses photographies et un extrait du journal de marche du deuxième détachement des mineurs de la 70^e division chargé des opérations de sape dans certains secteurs de l'Artois. Sont enfin évoqués un certain nombre de héros locaux, tels que l'abbé Ducourant, curé de Vermelles fusillé par les Allemands, ou Marie Liétard, infirmière qui vint en aide aux blessés civils de Liévin, mais aussi aux soldats des deux camps. Le troisième volume comprend certainement l'ensemble de documents le plus original. En 1919, l'évêque d'Arras, monseigneur Julien, demande au clergé de son diocèse de relater les faits survenus pendant la guerre dans les paroisses du Pas-de-Calais. Un grand nombre de prêtres répondent au questionnaire qui leur est envoyé et leurs témoignages sont conservés aux archives diocésaines d'Arras. Dans cet ensemble de documents, *Gauheria* a naturellement sélectionné ceux qui concernent le bassin minier. Leur plan étant imposé par l'évêque, ces documents présentent bien sûr beaucoup de points communs, mais cela n'exclut pas une certaine variété, ne serait-ce qu'en fonction des différences de personnalité entre leurs auteurs.

Philippe Roger